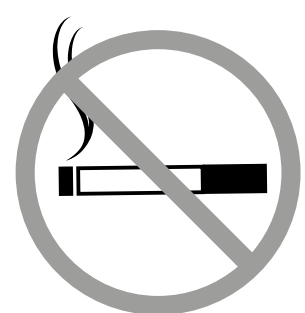


ABRI PUBLIC ANTICYCLONE

Code de conduite

Tous les utilisateurs de l'abri doivent :

1. Fournir les informations d'enregistrement requises au personnel de l'abri ;
2. Suivre les instructions du personnel de l'abri ;
3. **Ne pas utiliser tout ce qui est dangereux ou interfère avec la santé et le confort de soi et des autres** (cela inclut la consommation d'alcool, les médicaments sans ordonnance et le tabac / la cigarette). Le non-respect de cette disposition pourrait entraîner des poursuites judiciaires ;
4. Garder leur calme et rester tranquille. Montrer du respect envers les autres en s'abstenant de crier, hurler ou jurer ;
5. Surveiller les enfants à chaque instant. Les enfants demeurent sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs qui doivent les accompagner pour aller aux toilettes ;
6. Ne pas délibérément endommager la construction, les meubles, les équipements et les installations de l'abri ;
7. Toujours porter des chaussures ;
8. Occuper le siège attribué par le personnel de l'abri et ranger leurs effets personnels sous leur siège. Vous êtes responsable de vos effets personnels ;
9. S'assurer que les allées et les issues de secours soient dégagées ;
10. Rester dans la zone principale de l'abri et ne pas entrer dans l'entrepôt, la cuisine, les douches ou les bureaux sans avoir l'autorisation du personnel de l'abri ;
11. Utiliser des écouteurs pour écouter de la musique avec des appareils électroniques personnels ;
12. Ne pas utiliser d'appareils électroniques dans les prises électriques de l'abri, sauf si approuvé par le personnel de l'abri ;
13. Veiller à la propreté des locaux et jeter les déchets dans les poubelles désignées à cet effet ;
14. Aviser immédiatement le personnel de l'abri de toute urgence médicale, de dommages causés à l'abri ou autres problèmes tels que le vol.



FRENCH VERSION

ABRI PUBLIC ANTICYCLONE

Conditions d'entrée

Toute personne souhaitant utiliser l'abri doit accepter les clauses prévues par le Code de conduite.

Vous pourriez être ici pendant 18 heures ou plus. Durant ces heures, le bâtiment sera « verrouillé » pendant la durée du cyclone. Pour assurer l'intégrité structurelle du bâtiment et la sécurité des occupants durant le cyclone, il sera impossible d'entrer ou de sortir de l'abri.

Il n'y aura aucune distribution de nourriture et boissons dans l'abri.

Si vous ne pouvez ou refusez de respecter ces clauses, vous devrez trouver un autre abri, soit en quittant la zone d'alerte du cyclone ou en trouvant refuge chez des membres de votre famille ou des amis en dehors de la zone d'évacuation du raz-de-marée.

Les occupants qui ne respectent pas le Code de conduite avant la fermeture de l'abri devront le quitter.

Les occupants qui ne respectent pas le Code de conduite après la fermeture de l'abri pourraient faire l'objet de poursuites.

ARTICLES INTERDITS

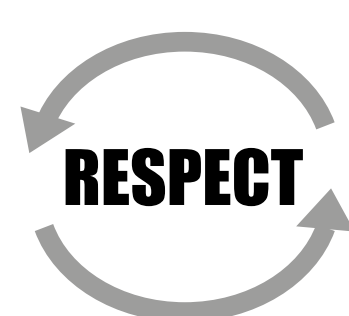
Vous ne pouvez pas apporter :

- » **Alcool ;**
- » **Armes dont les couteaux ou objets tranchants similaires ;**
- » **Médicaments sans ordonnance et autres substances associées, et**
- » **Aérosols** (à l'exception des traitements personnels, tels que les inhalateurs pour personnes asthmatiques, etc.)

Les personnes cherchant refuge dans l'abri devront remettre tout objet interdit. Un agent de police du Queensland pourrait vous fouiller ainsi que vos effets personnels, s'il vous suspecte d'apporter des articles interdits dans l'abri.

Autres conditions d'entrée :

- » **Il est interdit d'amener des animaux dans l'abri.**
Remarque : Les propriétaires d'animaux d'assistance ont le droit d'entrer et de séjourner avec eux ;
- » Il faut ranger tous vos effets personnels dans un sac à dos ou un petit sac. Tout ce qui semble être trop gros et / ou inutile sera interdit dans l'abri ;
- » **Vous devez être autonome et subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille pendant toute la durée que vous passez dans l'abri** (cela comprend d'apporter vos boissons et nourriture, et de s'assurer que vous ayez suffisamment de médicaments personnels, etc.) ; et
- » Il est interdit de fumer, de boire de l'alcool, de cuisiner ou de prendre des médicaments sans ordonnance.



FRENCH VERSION